



PARCOURS SPORTIF POUR LES AÎNÉS

SQUARE JEAN JAURÈS AUSSONNE (31)

Le parcours se dessine par le concept de la ligne de vie.

À la façon d'une via ferrata le sportif parcourt le circuit à l'aide d'une rambarde qui lui servira à la fois de guide, de support mais également d'agrès.

Cette ligne de vie sera multifonctionnelle : en plus de son usage sportif, elle jouera un rôle de cloisonnement puisqu'elle créera une clôture physique empêchant voitures et scooters de pénétrer sur le site.

MISSION :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un parcours sportif pour les aînés :

- Analyse paysagère
- Réalisation d'une esquisse paysagère
- Réalisation d'un estimatif des travaux

DESCRIPTIF :

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE D'AUSSONNE

MAÎTRE D'ŒUVRE :

Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)

MISSION :

Maîtrise d'œuvre

PHASES :

ESQ - EP - AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR

ANNÉE DE RÉCEPTION :

2021

MONTANT DES TRAVAUX :

35 200 € HT

SURFACE :

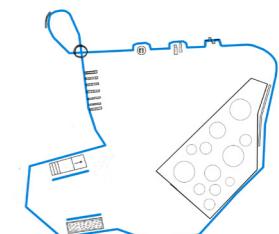
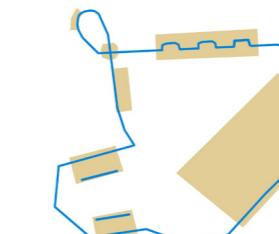
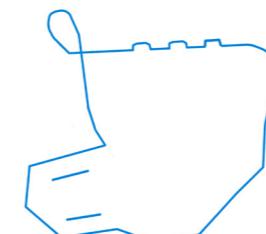
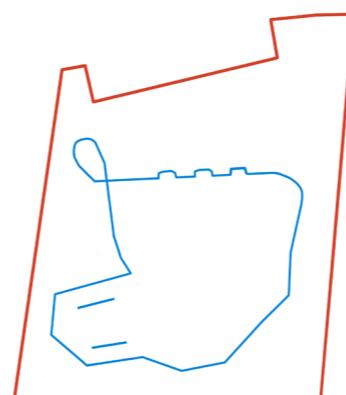
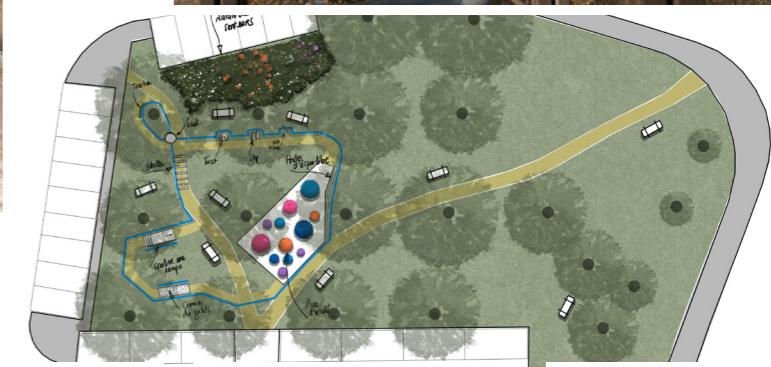
450 m²

Le point technique

Le travail à proximité d'arbres nécessite une grande précaution. L'essence présente sur le site avait la particularité d'avoir un système racinaire traçant et peu profond ne nous permettant pas de niveler le terrain à notre guise.

La protection des arbres fut une priorité. 2AU a proposé un niveling différent que celui imaginé afin de s'adapter à la contrainte du site.

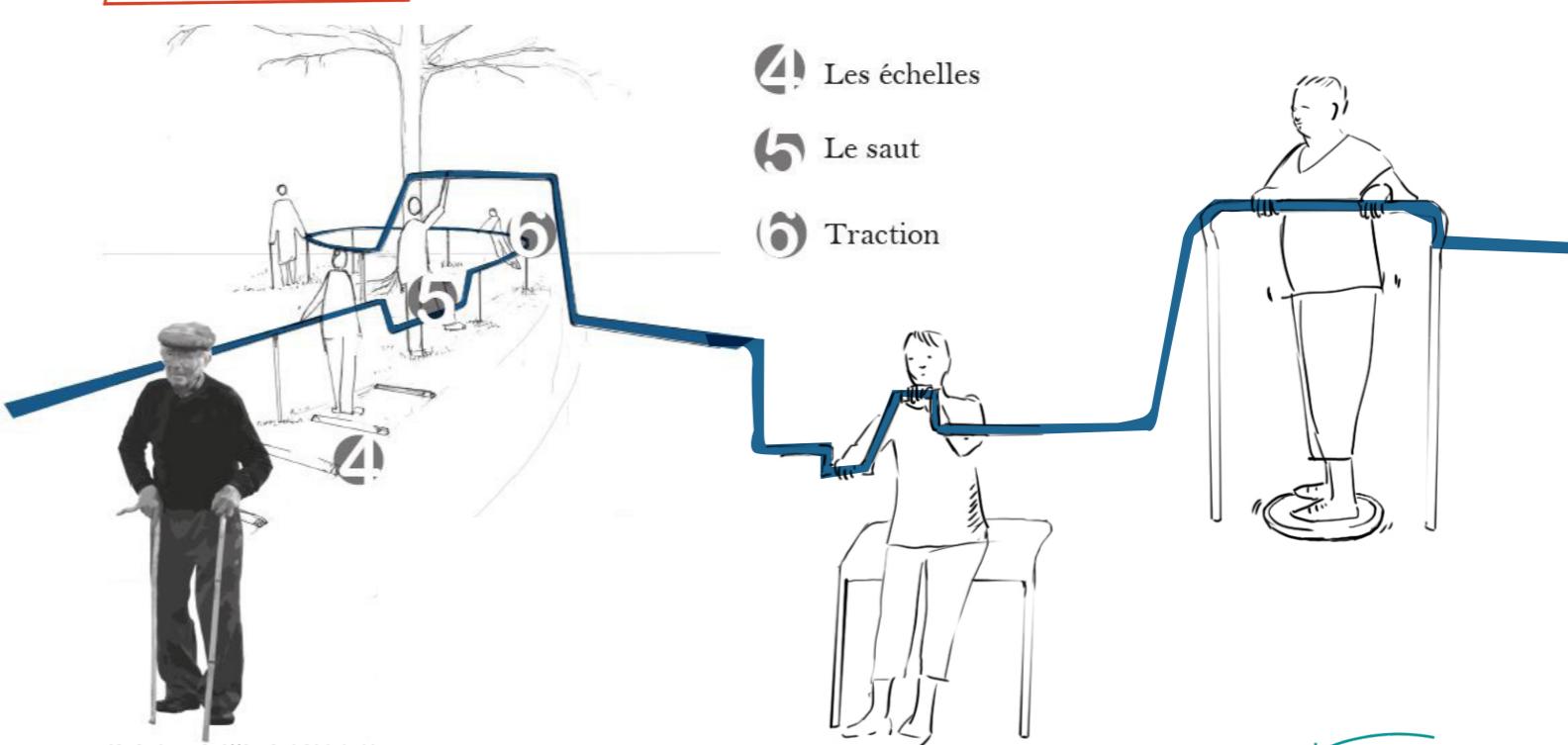
2AU



4 Les échelles

5 Le saut

6 Traction





Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST

CERTIFICAT DE CAPACITE

Lieu du chantier : Commune d'AUSSONNE (31)

Année de réception : 2021

Maître d'ouvrage : Commune d'AUSSONNE (31)

Prestataire : Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)

Montant H.T. des prestations réalisées par 2AU : 3 208,85 €

Nature des prestations réalisées par 2AU : Marché de maîtrise d'œuvre n°MAPA2019C03 - Aménagement du site du square Jean Jaurès à AUSSONNE.

Sous-traitance : NON

Observations :

Les prestations ont été réalisées suivant les règles de l'art et leur règlement n'appelle aucune observation particulière.

Date : 18/03/2022

Signature du Maître d'ouvrage :

Le Maire,
Michel BEUILLET
